

100bpm

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Capital : 100 euros

Siège social : 15 Rue Aubert, 93200, Saint-Denis

---

# STATUTS CONSTITUTIFS

---

Le soussigné :

M. Marc, Caël, Djim, FRANÇOIS, résidant au 15 Rue Aubert 93200 Saint-Denis, de nationalité Française, né le 24/10/1994 à Poitiers (86), Célibataire

A établi ainsi qu'il suit les statuts d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) et désigne le dirigeant de la société (la « Société »).

**Article 1 : Forme**

La société est une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) régie par les dispositions du Code de commerce et par les présents statuts.

**Article 2 : Dénomination**

La société prend la dénomination de 100bpm.

**Article 3 : Objet**

La société a pour objet, en France et à l'étranger, le conseil en opérations, conformité, gestion de crise et tous services associés, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Article 4 : Siège social**

Le siège social est fixé au : 15 Rue Aubert, 93200, Saint-Denis.

Il peut être transféré en tout autre lieu en France métropolitaine par simple décision du Président.

**Article 5 : Durée**

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Article 6 : Exercice social**

L'exercice social a une durée de 12 mois et commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commencera à compter de l'immatriculation de la société et sera clos le 31 décembre 2025.

M.F.

## **Article 7 : Apports**

Apports en numéraire : Marc Cael Djim FRANÇOIS, associé unique, apporte la somme de 100 euros, qui a été déposée sur le compte bancaire de la société.

Les fonds correspondants aux apports en numéraire seront déposés par chacun des associés, sur le compte ouvert au nom de la Société en formation auprès de l'étude notariale de Maître Quentin FOUREZ, située 1 place Marechal Gallieni, 27500 Pont-Audemer, ainsi qu'il résultera du certificat établi par le notaire dépositaire des fonds, sur présentation notamment de l'état des souscriptions mentionnant la somme versée par les associés.

L'état des souscriptions joint aux présents statuts est certifié sincère et véritable par le représentant légal de la société.

## **Article 8 : Capital social**

Le capital social est fixé à 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune, intégralement souscrites et libérées.

## **Article 9 : Administration de la société**

La société est administrée par un Président.

Le président de la société est Marc Cael Djim FRANÇOIS, né le 24/10/1994 à Poitiers, demeurant 15 Rue Aubert, 93200 Saint-Denis.

Le président est nommé pour une durée indéterminée. Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social.

## **Article 10 : Décisions de l'associé unique**

L'associé unique exerce les pouvoirs des assemblées générales. Les décisions sont consignées dans un registre des décisions.

## **Article 11 : Commissaire aux comptes**

La désignation d'un commissaire aux comptes est obligatoire si la société dépasse, à la clôture d'un exercice, deux des seuils suivants : 1 million d'euros de total de bilan, 2 millions d'euros de chiffre d'affaires hors taxes, ou 20 salariés.

En dessous de ces seuils, la nomination d'un commissaire aux comptes n'est pas obligatoire.

### **Article 12 : Dissolution anticipée**

En cas de dissolution anticipée, la liquidation est assurée par l'associé unique ou par un liquidateur désigné.

### **Article 13 : Liquidation**

Le solde de la liquidation, après paiement des dettes, est versé à l'associé unique.

### **Article 15 : Formalités de publicité**

La société effectue les formalités de publicité légale nécessaires à sa constitution et au cours de sa vie sociale, notamment la publication des annonces légales lors de la création, des modifications statutaires ou de la dissolution.

### **ANNEXE : Etat des actes accomplis au nom de la société en formation avant la signature des statuts**

- Dépôt du capital social auprès d'un office notarial.
- Ouverture d'un compte courant auprès de Shine, établissement de paiement agréé auprès de l'ACPR sous le numéro 71758, agent de Treezor.

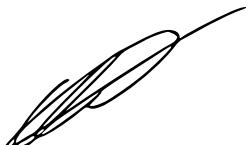
Fait à Saint-Denis, le 31/10/2024

En un exemplaire original

### **Signature de l'associé unique :**

Marc, Cael, Djim FRANÇOIS

Lu et approuvé, à Saint-Denis, le 31/10/2024



M.F.